



**ACADÉMIE
DE TOULOUSE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction des services départementaux
de l'éducation nationale
des Hautes-Pyrénées

Tarbes, le 6 mars 2023

François BERGAMINI
IEN en charge de l'Information et de l'Orientation

Laure BEAU
Cheffe de service

Affaire suivie par :
Christine BORDE-MUR
Tél : 05 67 76 56 98
Mél : scolarite65@ac-toulouse.fr

13 Rue Georges Magnoac
65016 TARBES

L'Inspectrice d'académie,
Directrice Académique des services de l'Education
Nationale des Hautes-Pyrénées

à

Mesdames les directrices,
Messieurs les directeurs des écoles élémentaires
privées,

Madame la directrice diocésaine de l'enseignement
catholique,

Mesdames et Messieurs les représentants des
associations de parents d'élèves,

Mesdames et Messieurs les Inspecteurs
de l'Education nationale

Objet : Admission en 6^{ème} dans les collèges publics des élèves issus des écoles privées sous contrat à la rentrée 2023

La présente circulaire fixe les modalités relatives à la procédure d'affectation dans les collèges publics des élèves admis en sixième pour la rentrée 2023 issus des écoles privées sous contrat.

Je souhaite attirer votre attention sur les points suivants :

- les élèves issus d'établissements primaires privés orientés vers des collèges publics **seront affectés en fonction de leur adresse** (tableau des secteurs à disposition sur le site de la direction académique des Hautes-Pyrénées ou du conseil départemental).
- la circulaire du 3 janvier 2023 concernant l'admission en 6^{ème} SEGPA décrit les modalités d'accueil en SEGPA à la rentrée 2023. Une commission départementale d'orientation vers les enseignements adaptés du second degré examinera les dossiers des élèves à la direction académique début mai.

I - DISPOSITIONS GENERALES

Conformément à l'article 8 du décret n°91-891 du 9 septembre 1991, l'admission en 6^{ème} dans les collèges publics des élèves issus des écoles privées sous contrat est réalisée en fonction des décisions prises à leur égard au sein de ces écoles.

Les cas de désaccord font l'objet d'une procédure interne aux écoles privées (commission de recours prévue à l'article 6 du décret précité).

Pour chaque élève sollicitant une admission dans un collège public, vous constituerez une pochette dossier qui sera complétée et signée par la famille.

II - INFORMATION DES FAMILLES

Les familles devront être informées des situations particulières suivantes :

A) CLASSE À HORAIRES AMÉNAGÉS MUSIQUE (CHAM) ET DANSE (CHAD)

Une classe CHAM fonctionne au collège Victor Hugo à TARBES depuis la rentrée de septembre 1993 et une classe CHAD est ouverte au collège Desaix à TARBES depuis la rentrée 2012.

Le recrutement sera assuré par une commission d'admission qui se tiendra à la direction académique **le jeudi 8 juin** sur la base de critères croisés. Je souhaite que le taux d'élèves boursiers bénéficiant de ces dispositifs soit en évolution

B) CLASSE A HORAIRES AMENAGES «THEATRE »

Une classe à horaires aménagés Théâtre existe au collège Paul Eluard de la 4^e à la 3^e.

C) EVENTAIL DES LANGUES VIVANTES ENSEIGNEES DANS LES DIVERS ETABLISSEMENTS

Tous les élèves pourront étudier l'anglais en 6^e.

Il appartient aux directeurs d'école d'indiquer sur la pochette dossier d'admission en 6^{ème} la langue vivante étudiée par l'élève en cycle III : anglais, espagnol.

D) DEROGATION DE SECTEUR

Les familles exprimeront leurs vœux à l'aide de la fiche Affelnet volet 2 accompagnée éventuellement d'une lettre explicative, en apportant le maximum de précisions. Tous les justificatifs nécessaires devront être joints.

La commission de dérogation est prévue **le vendredi 16 juin**.

Les demandes de dérogation seront examinées en fonction des places disponibles et des critères nationaux.

E) ELEVES PRESENTANT UN HANDICAP

En application du décret du 30 décembre 2005 relatif au parcours de formation des élèves présentant un handicap, le dossier sera instruit par l'équipe éducative en relation avec les maîtres référents.

La Maison départementale des personnes handicapées décide de l'orientation vers une unité localisée pour l'inclusion scolaire (U.L.I.S.) ou vers un établissement médico-social, répondant aux besoins particuliers des élèves présentant un handicap.

L'affectation est arrêtée par la directrice académique.

F) TRANSPORTS SCOLAIRES

Vous devrez informer les familles que l'affectation de leur enfant dans un collège autre que celui du secteur n'entraîne pas automatiquement le droit à subvention pour le transport scolaire. Pour connaître le collège de secteur, rendez-vous sur le site du conseil départemental des Hautes-Pyrénées :

<https://opendata.ha-py.fr/pages/ou-est-mon-college/>

G) DEROGATIONS

MOTIF DE LA DEMANDE DE DEROGATION

Si le nombre de demandes excède le nombre de places disponibles, des dérogations seront attribuées selon les critères suivants:

N° 1 Handicap

Joindre notification MDPH

N° 2 Prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé

Joindre justificatif médical

N° 3 Boursier social

Joindre copie dernier avis imposition 2022

N° 4 Un frère ou une sœur scolarisé dans l'établissement souhaité en 6^{ème}, 5^{ème}, 4^{ème}
Joindre un certificat de scolarité

N° 5 Dont le domicile, en zone de desserte, est proche de l'établissement souhaité
Joindre un justificatif de domicile

N° 6 Parcours scolaire particulier (LV Occitan, classe à horaires aménagés musique, danse)

N° 7 Autre
Joindre un courrier explicatif

III - CONSTITUTION DU DOSSIER D'AFFECTATION EN 6ÈME

- 1) Il vous appartient de faire compléter aux familles les volets 1 et 2 ci-joints :
 - ✓ le volet 1 regroupe les renseignements sur l'identité de l'élève et les responsables légaux ;
 - ✓ le volet 2 indique les vœux d'affectation de la famille et notamment une éventuelle demande de dérogation.
- 2) Le dossier complet devra être adressé à votre IEN de circonscription pour **le jeudi 23 mars 2023** accompagné des pièces suivantes et de la liste récapitulative (annexe 2) :
 - ✓ le volet 1
 - ✓ le volet 2 accompagné des pièces justificatives éventuelles en cas de demande de dérogation
 - ✓ le livret scolaire
 - ✓ la décision de passage (annexe 3)
 - ✓ la fiche individuelle de liaison école-collège (annexe 1)

Les notifications d'affectation seront transmises aux familles par l'Etablissement d'accueil **le vendredi 23 juin 2023**.

L'Inspectrice d'Académie


Anne MIQUEL VAL

Documents joints :

- volet 1
- volet 2
- annexe 1 fiche individuelle de liaison école collège
- annexe 2 liste récapitulative des élèves de CM2 (à dupliquer)
- annexe 3 décision de passage

FICHE DE LIAISON EN VUE DE L'AFFECTATION EN 6^e DANS UN COLLÈGE PUBLIC⁽¹⁾ – Volet 1

Année scolaire 2022/2023

ÉLÈVE		
Nom :	Nom d'usage :	
Prénom(s) :		
Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F	Né(e) le :	Lieu de naissance :
Niveau : <input type="text"/>		
Langue(s) vivante(s) étudiée(s) à l'école élémentaire ^(*) :		
École :		
Adresse(s) actuelle(s) de l'élève :		
<p>L'affectation d'un élève dans un collège public s'appuie sur la connaissance de son collège de secteur. Celui-ci est déterminé à partir d'une seule adresse de résidence.</p> <p>Veuillez noter l'adresse à prendre en compte :</p> <ul style="list-style-type: none"> - si votre enfant a plusieurs adresses (exemple : garde alternée), - ou si un déménagement est envisagé. 		



RESPONSABLES		
<input type="radio"/> Représentant légal	<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève ⁽²⁾ : <input type="text"/>
Nom / Intitulé :		
Nom d'usage :		
Prénom :		
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :
Courriel :	Date et signature : <input type="text"/>	
<input type="radio"/> Représentant légal	<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève ⁽²⁾ : <input type="text"/>
Nom / Intitulé :		
Nom d'usage :		
Prénom :		
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :
Courriel :	Date et signature : <input type="text"/>	
<input type="radio"/> Représentant légal	<input type="radio"/> Personne en charge de l'élève	Lien avec l'élève ⁽²⁾ : <input type="text"/>
Nom / Intitulé :		
Nom d'usage :		
Prénom :		
Tél. domicile :	Tél. portable :	Tél. travail :
Courriel :	Date et signature : <input type="text"/>	

⁽¹⁾ Ne présage pas d'une décision de passage en 6^{ème}.

⁽²⁾ Liste des liens avec l'élève possibles : Mère, Père, Ascendant, Fratrie, Autre membre de la famille, Tuteur, Aide sociale à l'enfance, Educateur, Assistant familial, Autre lien

^(*) A renseigner obligatoirement par les responsables pour la prise en compte de la demande.

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

A - Élève	
Nom de famille :	Nom d'usage :
Prénom(s) :	Niveau ou cycle : <input type="text"/>
Sexe : <input type="radio"/> M <input type="radio"/> F	Né(e) le :
Lieu de naissance :	
École :	
Adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire :	

B - Collège public de secteur correspondant à l'adresse de l'élève à la prochaine rentrée scolaire ⁽²⁾

CADRES À RENSEIGNER PAR LES RESPONSABLES DE L'ÉLÈVE

C - Souhaitez-vous la scolarisation de votre enfant dans le collège public de secteur ?	
<input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON	
D - Formation demandée pour la classe de 6^{ème} ?	
<i>Se reporter à l'annexe avec la liste des formations proposées pour la classe de 6^{ème} (à l'échelle du département)</i>	
Formation :	
E - Langue(s) demandée(s) pour la classe de 6^{ème} ?	
<i>Se reporter à l'annexe avec la liste des langues vivantes enseignées en classe de 6^{ème} (à l'échelle du département)</i>	
Langue vivante (<i>obligatoire</i>) :	Langue vivante (<i>facultative*</i>) :
* A préciser si vous envisagez pour votre enfant l'apprentissage d'une 2 ^{ème} langue vivante en classe de 6 ^{ème}	

F - Demande de dérogation pour un autre collège public du département ou pour un parcours scolaire particulier dans le collège de secteur	
Nom du collège public :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Motif(s) de la demande de dérogation :	
<input type="checkbox"/> Élève en situation de handicap (hors demande d'orientation vers un EGPA et vers une ULIS)	
<input type="checkbox"/> Élève bénéficiant d'une prise en charge médicale importante à proximité de l'établissement demandé	
<input type="checkbox"/> Élève boursier sur critères sociaux	
<input type="checkbox"/> Élève dont un frère ou une soeur est déjà scolarisé(e) dans l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> Élève dont le domicile est situé en limite de secteur et proche de l'établissement souhaité	
<input type="checkbox"/> Élève devant suivre un parcours scolaire particulier	
<input type="checkbox"/> Autres	

G - Orientation vers les enseignements adaptés (EGPA) ?
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers les enseignements adaptés* ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
*SEGPA : section d'enseignement général et professionnel adapté ou EREA : établissement régional d'enseignement adapté
<i>Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F - Demande de dérogation'.</i>
H - Orientation vers une unité localisée pour l'inclusion scolaire (ULIS) ?
Avez-vous transmis une demande d'orientation vers une ULIS auprès de la MDPH* ? <input type="radio"/> OUI <input type="radio"/> NON
*MDPH : maison départementale des personnes handicapées
<i>Si vous avez répondu 'OUI', il n'est pas utile de remplir le cadre 'F - Demande de dérogation'.</i>

I - Signature des responsables de l'élève		
<i>Attention : la signature de l'ensemble des représentants légaux est nécessaire pour une demande en ULIS ou SEGPA</i>		
Noms prénoms	Signatures	Date

Les droits d'accès et de rectification des responsables des élèves à l'égard du traitement de données à caractère personnel, prévus par les articles 39 et 40 de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, s'exercent soit sur place, soit par voie postale, soit par voie électronique auprès du directeur d'école, de l'inspecteur de l'éducation nationale de la circonscription ou du directeur académique des services départementaux de l'éducation nationale.

(1) Ne présage pas d'une décision de passage en classe de 6^{ème}

(2) Le collège de secteur est celui du secteur géographique correspondant à l'adresse de l'élève à la rentrée scolaire

Fiche Liaison CM2 – 6^{ème} - 2023/2024- Collège

Nom :

Prénom :

Date de naissance :

Ecole :

Historique des aides au cycle 3

Compétences travaillées	Rased	Stage de Réussite	PPRE	PAP	APC	Non
Aides extérieures	PPS		Orthophoniste		Autre	Aucune
Informations complémentaires	Dyslexie	Dyspraxie	Dyscalculie		PAI	Autre
Orientations travaillées avec les familles	SEGPA	ULIS collège	ULIS école		AESH	Aucune
Bilan Psychologique : oui non						
Dossier constitué : oui non						
Accord des familles : oui non						

Remarques, besoins, attention particulière, ... (en lien ou non avec l'école à la maison)

.....

.....

.....

.....

Apprentissages

Domaine 1	Niveau 1 Non atteints	Niveau 2 Partiellement atteints	Niveau 3 atteints	Niveau 4 dépassés
- composante 1 : langue française à l'oral et à l'écrit				
- composante 2 : langue étrangère				
- composante 3 : langage mathématiques et scientifiques				
- composante 4 : langages des arts et du corps				

Remarque(s) :

Domaine 2 : les méthodes et outils pour apprendre

Remarque(s) :				
---------------	--	--	--	--

Annexe 3

**Nom de l'établissement
et Adresse**

Notification de décision de passage en 6^{ème} dans un collège public

Elève

Nom : Prénom :

Né(e) le :

Ecole fréquentée :

Décision de passage en 6^{ème}

Favorable (1)

Défavorable (1)

Tarbes, le

**Signature de la directrice
ou du directeur (2)**

- (1) Cocher la case correspondante
- (2) Signature obligatoire

